

Présentation synthétique du Budget Primitif 2025

1- Présentation du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui planifie l'aménagement et le développement d'un territoire sur 20 ans. Il s'impose aux documents d'urbanisme locaux (PLU(i), carte communale).

Le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Haute Gironde Blaye-Estuaire a été créé par arrêté préfectoral en date du 6 août 2012. Il a pour seule compétence l'élaboration, l'évolution, la mise en oeuvre et l'évaluation du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire.

Conformément à la procédure prévue au code de l'urbanisme, le SCoT a été approuvé par le Comité syndical le 4 mars 2020 et est entré en application le 24 août suivant. Le Syndicat Mixte le met maintenant en oeuvre ; le SCoT doit se décliner dans les Plans Locaux d'Urbanisme (inter)communaux et dans les politiques sectorielles locales (mobilité, habitat, économie, environnement, énergie, etc.).

Le Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire a au 1^{er} janvier 2025 deux agents : un Directeur / Chef de projet SCoT et un Chef de projet Observation territoriale et SIG, tous deux titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

2- Présentation du Budget Primitif 2025

L'exercice 2025 est la deuxième année de mise en application de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 (en remplacement de la M14).

Le Budget du Syndicat Mixte est composé de deux sections : l'une portant sur le fonctionnement, l'autre sur l'investissement.

Le montant global du Budget Primitif 2025 s'élève à 293 450,45 € en dépenses et à 393 825,51 € en recettes. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 214 200,45 €. La section d'investissement est en suréquilibre : les dépenses s'élèvent à 79 250,00 € et les recettes à 179 625,06 €. Cela s'explique par les amortissements annuels successifs des dépenses d'élaboration du SCoT qui viennent augmenter les recettes en investissement, sans que le Syndicat Mixte ait de nouvelles dépenses d'investissement à réaliser à la même hauteur.

Fonctionnement

Côté dépenses, les charges à caractère général sont stables par rapport à l'année dernière et s'élèvent à 33 000 € (chapitre 11). La convention de partenariat avec le CAUE de la Gironde (contribution forfaitaire annuelle de 5 000 €) sera dans sa deuxième année de mise en oeuvre ; une nouvelle conférence thématique sera organisée avec un expert en 2025. La concertation associée à l'évaluation intermédiaire du SCoT et à son bilan légal à 6 ans va se prolonger en 2025 et occasionner des dépenses.

Les salaires et charges de personnel du Syndicat Mixte sont également en hausse par rapport à 2024, pour tenir compte des évolutions de carrière des agents et de la mise en place de la participation financière du Syndicat Mixte à la couverture Santé et Prévoyance pour la Protection Sociale Complémentaire dans le cadre des conventions de participations avec le

Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Gironde. Les dépenses de personnel s'élèvent à 121 190,45 € (chapitre 12).

Les indemnités et cotisations retraite des élus sont en baisse par rapport à 2024 en raison d'une vacance de poste de Vice-présidence et s'élèvent à 17 800,00 € (chapitre 65 – Art. 65311 et 65313).

Les autres opérations sont des opérations d'ordre purement comptables : il s'agit des amortissements relatifs à l'élaboration du SCoT, à l'étude sur les énergies renouvelables et à l'acquisition de matériels informatiques (Chapitre 042 / 42 000 €).

Côté recettes, les participations appelées auprès des Communautés de communes sont en augmentation de 25 000 € par rapport à l'année dernière. Elles s'élèvent à 195 000 €.

Les autres ouvertures de crédits au budget en recettes concernent des opérations d'ordre purement comptables : il s'agit des subventions perçues pour l'élaboration du SCoT et l'étude sur les énergies renouvelables qui sont transférées au compte de résultat (Chapitre 042 / 8 250 €).

Investissement

Côté dépenses, à la demande des élus, et pour répondre aux besoins des communes et des Communautés de communes principalement dans le domaine de l'urbanisme (impression des plans de zonages communaux des PLUi-H, des plans de projets d'aménagement, de cartes, etc.), le Syndicat Mixte envisage l'acquisition (ou la location) d'une imprimante couleur grand format "de type traceur". D'autres dépenses pourraient concerner de petits achats complémentaires de matériels informatiques, pour répondre aux besoins des services et notamment de la mission d'observation territoriale en lien avec le Système d'Information Géographique (chapitre 21 : 10 000,00 €).

Le bilan réglementaire à 6 ans de l'application du SCoT est réalisé en interne par les services ; il ne donne pas lieu à inscription de crédits en dépenses d'investissement au compte 202 pour la réalisation de documents d'urbanisme.

Des crédits sont néanmoins inscrits sur ce compte d'investissement dans le but de recourir à une assistance juridique spécialisée en urbanisme afin d'accompagner les élus du Syndicat Mixte dans le cadre des discussions qu'ils auront avec l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine et de la procédure d'évolution du SCoT qui sera retenue (modification simplifiée ou non pour intégrer une trajectoire ZAN postérieure à 2031, bilan légal à 6 ans et décision de révision ou de maintien en vigueur du schéma) (chapitre 20 : 61 000,00 €).

Côté recettes, sont inscrits au budget un montant de 2 500,00 € versé par le Fonds de compensation de la TVA correspondant aux dépenses réalisées en 2023 dans le cadre de l'étude sur les énergies renouvelables.

Les autres ouvertures de crédits au budget, en dépenses et recettes, concernent des opérations d'ordre purement comptables (amortissements).

CONTACT :

Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire
Espace France Services – 32 rue des Maçons – B.P. 134 – 33394 BLAYE CEDEX
Tél. : 05 57 42 68 90 – @ : contact@scot-hautegironde.fr
www.scot-hautegironde.fr